



Convention PNDPA 2008-2012 « Aide aux clubs »

Clubs

Comité Régional de patinage Artistique

Comité National de Patinage Artistique

Direction Technique Nationale

Entre les soussignés :

M / Mme / Mlle : _____

Président(e) du club affilié à la Fédération Française de Roller Skating :

M / Mme / Mlle : _____

Président(e) du Comité Régional de Patinage Artistique :

Mme : Marie Claude MARTINEZ

Président(e) du Comité National de Patinage Artistique :

La Direction Technique Nationale de la FFRS représentée par le Conseiller Technique National,
Monsieur Guillaume Wattré

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Dans le cadre du Plan National de Développement de la Fédération Française de Roller Skating, Monsieur Hervé LALLEMENT (D.T.N) a chargé Monsieur Guillaume WATTRE (CTN) d'élaborer un projet spécifique pour le Patinage Artistique. En réunion de Comité Directeur (mars 2008), le CNPA a validé le Projet de Développement. La volonté est d'apporter une aide aux clubs en leur proposant un dispositif pédagogique de formation. Au cours de l'olympiade 2008-2012, le chef de projet a pour mission de mettre en œuvre le dispositif, de l'évaluer et de constituer un réseau de Formateurs Régionaux. Les missions du Formateur Artistique Régional (FAR) fixées par la Direction Technique Nationale sont principalement orientées vers la formation locale d'entraîneurs, vers la formation de jeunes compétiteurs ainsi que le développement de la pratique compétitive de la région. L'objectif est d'augmenter le nombre d'entraîneurs actifs dans les clubs, d'en développer leurs compétences et par conséquent d'élever le niveau technique des jeunes patineurs.

Objet :

L'objet de cette convention est d'entériner la démarche de développement du club et de déterminer l'aide apportée par le CNPA et le CRPA. Elle fixe un cadre individualisé d'intervention du Formateur Artistique Régional dans le club et les conditions pré requises pour bénéficier de l'aide matérielle du CNPA.

Par la présente convention, le club s'engage dans la démarche suivante qui consiste à :

- ⇒ Fixer des objectifs à atteindre pour la formation d'entraîneurs ;
- ⇒ Réaliser un diagnostic initial pour concevoir un projet de club ;
- ⇒ Fixer des objectifs quantitatifs pour les 4 saisons à venir ;
- ⇒ Déterminer les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs ;
- ⇒ Mettre en place l'EFPA en son sein en respectant le Règlement EFPA ;
- ⇒ Communiquer les résultats des tests EFPA sur le site Internet de la FFRS.

L'aide du CNPA :

Le CNPA apportera son aide aux clubs conventionnés :

- En leur donnant des moyens de communication (Affiches, tracts, vidéos et photos) pour promouvoir le patinage artistique ;
- En leur donnant accès à des documents pédagogiques et à la réglementation technique qui leur permet de mettre en œuvre l'EFPA en leur sein ;
- En leur donnant un lot de pin's et de carnets de patineur pour récompenser les patineurs qui valideront les « Roulettes Nationales » ;
- En leur proposant des fiches actions qui les guideront dans leurs demandes de subvention pour financer l'achat du matériel pédagogique nécessaire à la mise en œuvre de l'EFPA ;
- En leur donnant accès aux fiches techniques des sols qui leurs permettront de conseiller les élus locaux dans la construction de sols sportifs adaptés à la pratique du patinage artistique ;
- En leur proposant deux stages gratuits de formation d'entraîneurs, organisés en collaboration avec le CRPA ;
- En leur proposant les interventions d'un Formateur Artistique Régional qui viendra aider le club à mettre en œuvre l'EFPA former les entraîneurs du club et conseiller les dirigeants sur leur politique sportive.

Diagnostic initial : Situation actuelle du club

Facteurs d'évaluation :	Saison 2009-2010
Nombre de licenciés :	
Nombre de licenciés compétiteurs :	
Nombre de licenciés loisirs :	
Nombre d'initiateurs BIF :	
Nombre d'entraîneurs BEF 1 ^{er} degré :	
Nombre d'entraîneurs BEF 2 nd degré :	
Nombre d'entraîneurs diplômés d'Etat :	
Nombre d'entraîneurs actifs non-diplômés :	
Nombre d'entraîneurs actifs total :	
Nombre de juges EFPA :	
Nombre de juges régionaux :	
Nombre de juges nationaux :	
Nombre de calculateurs :	
Organisation d'un Spectacle (Gala) :	
Organisation de Journées de Promotion :	
Organisation de Session de « Roulettes Nationales » :	
Organisation de Session de « Patins Nationaux » :	
Organisation d'une Compétition Régionale :	
Organisation d'une Compétition Nationale :	
Nombre de Roulettes de Bronze validées :	
Nombre de Roulettes d'Argent validées :	
Nombre de Roulettes d'Or validées :	
Nombre de Patins de Bronze validés :	
Nombre de Patins d'Argent validés :	
Nombre de Patins d'Or validés :	

Difficultés rencontrés par le club

Les difficultés rencontrées peuvent être de différents ordres. Il est important que les dirigeants du club aient une bonne connaissance de ces difficultés, afin d'envisager la mise en œuvre d'une politique sportive adaptée à la situation du club.

Domaine de difficultés :	Rencontrées par les clubs :
Difficultés en termes de moyens humains (personnes bénévoles / salariées, qualifiées, disponibles, motivées...)	
Difficultés en termes de moyens matériels (Matériel pédagogique, Sonorisation, paires de patins...)	
Difficultés en termes d'infrastructures sportives (Sols adaptés à la pratique du patinage, superficie suffisante, disponibilité, existence de gradins et de vestiaires...)	
Difficulté en termes de moyens financiers (Soutien de la municipalité, du Conseil Général, du Conseil Régional, de la DDJS et de la DRJS, difficulté à élaborer un dossier de demande de subvention...)	

Objectifs pour les 4 saisons à venir :

Facteurs d'évaluation :	Saison 2010-2011	Saison 2011-2012	Saison 2012-2013	Saison 2013-2014
Nombre de licenciés :				
Nombre de licenciés compétiteurs :				
Nombre de licenciés loisirs :				
Nombre d'initiateurs BIF :				
Nombre d'Entraîneurs BEF 1 ^{er} degré :				3 minimums
Nombre d'entraîneurs BEF 2 nd degré :				
Nombre d'entraîneurs diplômés d'Etat :				
Nombre d'entraîneurs actifs non-diplômés :				
Nombre d'entraîneurs actifs total :				
Nombre de juges EFPA :				3 minimums
Nombre de juges régionaux :				1 minimum
Nombre de juges nationaux :				
Nombre de calculateurs :				1 minimum
Organisation d'un Spectacle (Gala) :				
Organisation de Journées de Promotion :				
Organisation de Session de « Roulettes Nationales » :	1 minimum	3 minimum	3 minimums	3 minimums
Organisation de Session de « Patins Nationaux » :				1 minimum
Organisation d'une Compétition Régionale :				
Organisation d'une Compétition Nationale :				
Nombre de Roulettes de Bronze validées :				
Nombre de Roulettes d'Argent validées :				
Nombre de Roulettes d'Or validées :				
Nombre de Patins de Bronze validés :				
Nombre de Patins d'Argent validés :				
Nombre de Patins d'Or validés :				

En fonction de sa situation et de ses moyens, le club déterminera ses objectifs chaque année en choisissant ses priorités.

Moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs :

Politique sportive du club :	Saison 2010-2011	Saison 2011-2012	Saison 2012-2013	Saison 2013-2014
Accueil d'un Stage Secteur 1 :				
Accueil d'un Stage Secteur 2 (Détection) :				
Organisation de Stage d'Artistique (Stages internes au club) :				
Organisation de Stage de Danse (Stages internes au club) :				
Organisation de Stages de proximité (Formule proposée par le CNPA) :				
Mise en place de l' « Aide aux clubs » (Intervention du FAR) :	Club demandeur ?			
Soutien aux candidats en formation d'entraîneur :	Prise en charge des déplacements ?			
Soutien aux candidats en formation de juges :	Prise en charge des déplacements ? Hébergement ?			
Organisation d'un Gala :				
Organisation de Journées de Promotion (Portes ouvertes, Téléthon...) :				
Organisation de Session de « Roulettes Nationales » :		3	3	3
Organisation d'une « Soirée Disco » :				
Organisation d'une Compétition Régionale :				
Organisation d'une Compétition Nationale :				
Création de clubs :	Parrainage ?			
Autre action :				

Evaluation

Les membres du bureau du club se réuniront pour faire le bilan de l'atteinte ou non des objectifs. Cette évaluation sera une base pour déterminer les objectifs de la saison. Il est important de bien comprendre les problèmes qui limitent le développement du patinage pour le club, afin de mieux envisager les moyens à mettre en œuvre la saison suivante.

Le club est tenu de compléter le suivi de l'évolution du club et des passages de tests EFPA sur le site Internet.

Modalités d'interventions du Formateur Artistique Régional (FAR) :

- Le nombre d'interventions : 3 par saison ;
- Le FAR pourra organiser des interventions regroupant plusieurs clubs de la région ;
- Le Club s'engage à obtenir la disponibilité des infrastructures sportives aux dates et horaires qui sont arrêtés avec le FAR ;
- Le club et le FAR s'engagent mutuellement à prévenir l'autre quand l'intervention ne pourra se réaliser ;
- Le FAR pourra intervenir pendant les entraînements habituels du club ou sous la forme de stage le week-end ou pendant les vacances scolaires ;
- Les frais de transport seront pris en charge par le CLUB ;
- Les interventions sont gratuites pour les clubs puisqu'elles sont prises en charge par le CRPA via la Ligue ;
- Le FAR vient « conseiller » les dirigeants dans leur politique sportive de club et former les entraîneurs, mais en aucun cas assurer les entraînements à leur place.

En cas de non-respect d'une des clauses de la présente convention par le club, le FAR doit en informer le C.R.P.A et la D.T.N, et se réserve le droit de mettre fin à ses interventions.

Signature du (de la) Président du Club	Signature du (de la) Président(e) du CRPA	Signature du (de la) Président(e) du CNPA	Signature du Conseiller Technique National
-----------------------------------------------	--------------------------------------------------	--------------------------------------------------	---------------------------------------------------